

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/061/VAT

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE -Aides en faveur du logement locatif
social - Approbation de subventions et de conventions de financement - Annulation
d'une subvention - Rectification d'une erreur matérielle d'une délibération anté-
rieure.**

24-41424-DLLHI

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille s'est dotée d'un nouveau cadre d'intervention pour dynamiser la production des logements locatifs sociaux, dont un règlement d'aides en faveur du logement locatif social pour soutenir l'acquisition-amélioration dans le parc existant, la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (RO-LLS) et la restructuration des logements existants dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'innovation sociale (pensions de familles et résidences d'accueil, habitat inclusif) et la production de PLAI adaptés ou à loyer minoré.

C'est au titre de ce règlement d'aides qu'il est proposé d'attribuer des subventions pour la réalisation de 14 opérations dont trois sur notre secteur :

* **ERILIA - Opération SCARAMELLI** - Construction neuve de 21 (vingt-et-un) logements locatifs sociaux collectifs (14 PLUS - 7 PLAI) – programmés en RO-LLS - sise 92 rue Scaramelli, Marseille 12^e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 245 000 Euros (deux-cent-quarante-cinq-mille Euros) pour vingt-un logements, représentant 15 000 Euros (quinze-mille Euros) par logement PLAI et 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLUS, subvention qui inclut une majoration de 5 000 Euros (cinq-mille Euros) par logement en application de la prime supplémentaire temporaire « Booster plan de relance ». L'opération est détaillée dans la convention en annexe.

* **ICF Opération GRANDE BASTIDE CAZAULX** – Construction neuve de 88 (quatre-vingt-huit) logements locatifs sociaux collectifs (53 PLUS - 35 PLAI) – programmés en RO-LLS - sise Allée de la Grande Bastide Cazaulx, Marseille 12^{ème} arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 428 000 Euros (quatre-cent-vingt-huit-mille Euros) pour quatre-vingt-huit logements, représentant 6068 Euros (six-mille-soixante-huit Euros) par logement PLAI et 4068 Euros (quatre-mille-soixante-huit Euros) par logement PLUS, à parité avec la subvention accordée par la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.

* **ICF Opération DOCTEUR HECKEL** – Acquisition Amélioration de 4 (quatre) logements locatifs sociaux collectifs (4 PLAI) – sise 14 avenue du Docteur Heckel, Marseille, 11^e arrondissement. La participation de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 40 000 Euros (quarante-mille Euros) pour quatre logements, représentant 10 000 Euros (dix-mille Euros) par logement PLAI. L'opération est détaillée dans la convention en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N° 16/0656/UAGp du 27 juin 2016
VU LA DELIBERATION N° 20/0673/UAGP DU 21 DECEMBRE 2020
VU LA DÉLIBÉRATION N°23/0542/VAT DU 20 OCTOBRE 2023
VU LA DÉLIBÉRATION N°23/0772/VAT DU 15 DECEMBRE 2023
VU LA DELIBERATION N°24/0155/VAT DU 19 AVRIL 2024
VU LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA MÉTROPOLE AIX-
MARSEILLE PROVENCE APPROUVE AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU
22 FÉVRIER 2024
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Sont approuvées une subvention de la Ville auprès de la société ERILIA d'un montant de 245 000 Euros (deux-cent-quarante-cinq-mille Euros) pour l'opération SCARAMELLI : construction neuve de 21 logements locatifs sociaux collectifs (14 PLUS - 7 PLAI) – programmés en RO-LLS, sise 192 rue Scaramelli, Marseille 12^{ème} arrondissement, et la convention de financement afférente jointe en annexe 9.

- ARTICLE 2** Sont approuvées une subvention de la Ville auprès de la société ICF HABITAT d'un montant de 428 000 Euros (quatre-cent-vingt-huit-mille Euros) pour l'opération GRANDE BASTIDE CAZAULX : construction neuve de 88 logements locatifs sociaux collectifs (53 PLUS - 35 PLAI) – programmés en RO-LLS sise Allée de la Grande Bastide Cazaulx, Marseille 12^{ème} arrondissement, et la convention de financement afférente jointe en annexe 12.
- ARTICLE 3** Sont approuvées une subvention de la Ville auprès de la société ICF HABITAT d'un montant de 40 000 Euros (quarante-mille Euros) pour l'opération DOCTEUR HECKEL : acquisition-amélioration de 4 logements locatifs sociaux collectifs (4 PLAI) sise 17 Avenue du Docteur Heckel, Marseille 11^e arrondissement, et la convention de financement afférente jointe en annexe 13.
- ARTICLE 4** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions de financement afférentes.
- ARTICLE 5** La dépense d'un montant total de 2 702 000 Euros (deux-millions-sept-cent-deux-mille Euros), dont 713 000 Euros (sept cent treize mille Euros) pour des opérations sur notre secteur, sera imputée sur les budgets 2024 et suivants, de l'opération 2024-I13-8116, chapitre 204 sous-chapitre 552 article 20422 service 01006.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité
Abstention Groupe Rassemblement
Marseillais
Abstention Non inscrit Cécile VIGNES**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024